

Champ d'application des Différents modes de passation des marchés publics au Niger

- **AVIS D'APPEL D'OFFRES**
 - AGENCE DE RÉGULATION DES MARCHÉS PUBLICS
 - COMMUNE RURALE DE BANKILARE
 - DIRECTION REGIONALE DE L'EDUCATION NATIONALE DE ZINDER
 - COMMUNE RURALE D' ANZOUROU
- **PLANS PRÉVISIONNELS DE PASSATION DES MARCHÉS PUBLICS**
 - MINISTÈRE DE L'EDUCATION NATIONALE
 - UNIVERSITÉ ABDOU MOUMOUNI DE NIAMEY
 - HOPITAL NATIONAL AMIROU BOUBACAR DIALLO
 - CENTRE NATIONAL DES OEUVRES UNIVERSITAIRES DE NIAMEY
 - SOCIETE NIGERIENNE DES INDUSTRIES PHARMACEUTIQUES
 - DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'EDUCATION NATIONALE DE BILMA
 - DIRECTION REGIONALE DES IMPOTS DE DOSSO
 - DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'EDUCATION NATIONALE D'ABALA
 - DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'EDUCATION NATIONALE DE BALLAYARA
 - DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'EDUCATION NATIONALE DE FILINGUE
 - DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'EDUCATION NATIONALE DE GOTHEYE
 - DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'EDUCATION NATIONALE DE KOLLO
 - DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'EDUCATION NATIONALE DE OUALAM
 - DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'EDUCATION NATIONALE DE SAY
 - DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'EDUCATION NATIONALE DE TORODI
 - DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'EDUCATION NATIONALE DE TERA
 - DIRECTION GENERALE DU TRESOR ET DE LA COMPTABILITE PUBLIQUE
TRESORERIE REGIONALE DE NIAMEY
 - DIRECTION REGIONALE DE L'EDUCATION NATIONALE DE NIAMEY
 - DIRECTION REGIONALE DES IMPOTS D'AGADEZ
 - DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'EDUCATION NATIONALE DE TILLABERI
 - DIRECTION REGIONALE DE L'EDUCATION NATIONALE DE NIAMEY
 - PREFECTURE DE GAZAOUA
 - COMMUNE RURALE DE DAMAGARAM TAKAYA



DÉCISIONS DU CRD

LE COMITE DE REGLEMENT DES DIFFERENDS



Sommaire

- AVIS D'APPEL D'OFFRES Page 3-9
- PLANS PRÉVISIONNELS DE PASSATION DES MARCHÉS PUBLICS Page 10-27
- DÉCISIONS DU CRD Page 28-31



BP : 725 - Niamey - NIGER
Tél : (00227) 20 72 35 00
Email : armp@intnet.ne
Site web : www.armp-niger.org

Directeur de Publication
M. Ibrahim Allassane

Directrice de la Rédaction
Mme Zourkaleini Zara

Comité de Rédaction
Mme Zourkaleini Zara
M. Adamou Tahirou
M. Soumana Yacouba
M. Amadou Mahaman Rabiou
M. Almoctar Mahamane
M. Maharou Habou

Conception & Impression



La Grande Imprimerie du Niger
BP: 383 Niamey - Niger
Tél. : +227 20 73 30 91
96 86 33 33

Tirage :
200 exemplaires
Abonnement/Distribution
ARMP : Tél : 20 72 35 00



Agence de Régulation des Marchés Publics

Faits, procédure et prétentions des parties

Par lettre sans signature ni cachet du maire, en date du **mercredi 24 novembre 2021**, la Commune Rurale de **Ollelewa**, Autorité Contractante (AC) aurait notifié au Directeur Général de l'**Entreprise Abbadly Gourday**, le rejet de son offre au motif qu'il a fourni non conforme, une attestation de non exclusion à la commande publique avec les références du **Numéro d'Identification Fiscale (NIF) 10 485/S** au lieu de **10 485/R**.

Par ailleurs, l'autorité contractante l'aurait informé que les **lots 1 et 2** seraient attribués à l'Entreprise TESKER, pour respectivement les montants de **soixante-quatre millions deux cent quatre-vingt et un mille quatre cent quarante-quatre francs (64 281 444) TTC** et **quatre huit millions neuf cent soixante-huit mille six cent quatre-vingt-quinze francs (48 968 695) FCFA**.

L'Entreprise **NAFAMA** serait attributaire du **lot 3**, pour un montant de **quatre vingt millions huit cent quatre-vingt-onze mille deux cent quatre-vingt-douze francs (80 891 292) FCFA** avec un délai d'exécution de **trois (3) mois**.

Par lettre du **jeudi 25 novembre 2021**, le Directeur Général de l'**Entreprise Abbadly Gourday** a introduit un recours préalable, pour contester les motifs du rejet de son offre en soutenant que l'attestation de non exclusion à la commande publique qu'il a fournie dans son offre porte bel et bien les références du **NIF 10 485/R** et non **10 584 /S** et est conforme à celle demandée dans le Dossier d'Appel d'Offres.

Par requête, reçue et enregistrée le **mardi 30 novembre 2021**, au Secrétariat Régional de l'ARMP de ZINDER, le Directeur Général de l'**Entreprise Abbadly Gourday** a introduit un recours contentieux pour contester les motifs du rejet de son offre.

Sur la recevabilité du recours :

L'article 165 dernier alinéa dispose que « (...) **sous peine d'irrecevabilité, ce recours doit être exercé dans les cinq (5) jours ouvrables suivant la publication de l'avis d'appel d'offres ou de la communication du dossier d'appel d'offres, de la notification de la décision d'attribuer ou de ne pas attribuer le marché ou la**

délégation de service public. »

Il ressort de la lecture de ce texte que le délai de cinq (5) jours ouvrables court à compter de la notification de la décision d'attribuer ou de ne pas attribuer le marché ou la délégation de service public.

Dans le cas d'espèce, l'Entreprise **Abbadly Gourday** a présenté dans son recours, une lettre de notification sans signature ni cachet de l'autorité compétente, ce qui lui ôte toute valeur juridique et rend impossible la computation des délais conformément aux dispositions des **articles 165 et 166** du Code des marchés publics et des délégations de service publics, relatives aux recours devant le Comité de Règlement des Différends.

Il y a lieu dès lors, de déclarer irrecevable en la forme, le recours de l'Entreprise **Abbadly Gourday** contre la **Commune rurale de Ollelewa** pour non-respect des dispositions des articles susvisés du Code des marchés publics et des délégation de service public.

PAR CES MOTIFS :

- ✓ dit qu'en joignant au recours contentieux, une lettre de notification sans signature ni cachet du maire, l'**Entreprise ABBADY GOURDAY** n'a pas respecté les dispositions des **articles 165 et 166** du Code des marchés publics et des délégations de service publics ;
- ✓ déclare, irrecevable en la forme, le recours du Directeur Général de l'Entreprise **Abbadly Gourday**, pour non- respect des dispositions des **articles précités 166** du Code des marchés publics relatives au recours contentieux ;
- ✓ dit que cette décision est exécutoire, conformément à la réglementation en vigueur ;
- ✓ dit que le Secrétaire Exécutif de l'Agence de Régulation des Marchés Publics est chargé de notifier au Directeur Général de l'**Entreprise Abbadly Gourday**, ainsi qu'à la **Commune Rurale de Ollelewa**, la présente décision qui sera publiée au journal des marchés publics.

Fait à Niamey, le 07 novembre 2021

LA PRÉSIDENTE DU CRD



Décision N° 58 / ARMP/CRD

du 07 décembre 2021 sur l'examen de la recevabilité du recours introduit par le Directeur Général de l'Entreprise Abbady Gourday, sise à Zinder TEL : (00227) 96 97 73 70 contre la Commune Rurale de Ollelewa, département de TANOUT, région de ZINDER, relatif à l'Appel d'Offres Ouvert National N°04/2021/CRO/DT/Z, pour les travaux de construction de clôture de six (06) Centres de Santé Intégrés (CSI) dans la Commune Rurale de Ollelewa.

LE COMITE DE REGLEMENT DES DIFFERENDS

- | | |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p>Vu la Directive N° 04/2005/CM/UEMOA du 9 décembre 2005, portant procédures de passation, d'exécution et de règlement des marchés publics et des délégations de service public dans l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine ;</p> <p>Vu la Directive N° 05/2005/CM/UEMOA du 9 décembre 2005, portant contrôle et régulation des marchés publics et des délégations de service public dans l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine ;</p> <p>Vu la loi N°2011-37 du 28 octobre 2011 portant principes généraux, contrôle et régulation des marchés publics et des délégations de service public au Niger ;</p> <p>Vu le Décret N°2016-641/PRN/PM du 1^{er} décembre 2016, portant code des marchés publics et des délégations de service public ;</p> <p>Vu le Décret N°2011-687/PRN/PM du 29 décembre 2011, portant attributions, composition, organisation et modalités de fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics, et ses textes modificatifs subséquents ;</p> <p>Vu le Décret N°2004-192/PRN/PM du 06 juillet 2004, fixant les modalités de fonctionnement du Comité de Règlement des Différends ;</p> <p>Vu le Décret N° 2019-222/PRN/PM du 29 avril 2019, portant nomination des membres du Conseil National de Régulation des Marchés Publics ;</p> <p>Vu le Règlement Intérieur du Comité de Règlement des Différends ;</p> | <p>Vu la Décision N°000002/PCNR/ARMP du 02 décembre 2021, portant nomination du Président du Comité de Règlement des Différends (CRD),</p> <p>Vu la Décision N°000003/PCNR/ARMP du 02 décembre 2021, portant nomination des membres du Comité de Règlement des Différends (CRD) ;</p> <p>Vu la requête du 30 novembre 2021 du Directeur Général de l'Entreprise Abbady Gourday</p> <p>Vu les pièces du dossier ;</p> <p>Statuant en matière de règlement de différend relatif à l'attribution de marchés publics, en sa session tenue à la date sus indiquée, à laquelle siégeaient Mesdames BACHIR SAFIA SOROMEY, Présidente du CRD, DIORI MAIMOUNA MALE, Messieurs MAMOUDOU MAIKIBI, ZARAMI ABBA KIARI, RABIOU ADAMOU, tous Conseillers à l'Agence de Régulation des Marchés Publics, membres dudit Comité, assisté de Messieurs YACOUBA SOUMANA, Directeur de la Réglementation et des Affaires Juridiques et ELHADJI MAGAGI IBRAHIM, Chef de Service du Contentieux, assurant le secrétariat de séance.</p> <p>Entre</p> <p>L'Entreprise ABBADY GOURDAY, soumissionnaire, Demanderesse, d'une part ;</p> <p>et</p> <p>La Commune Rurale d'Ollelewa, Autorité contractante, Défenderesse, d'autre part ;</p> <p>Sans que les présentes qualités puissent nuire ni préjudicier aux droits et intérêts respectifs des parties en cause mais au contraire sous les plus expresses réserves de fait et de droit.</p> |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|



AGENCE DE RÉGULATION DES MARCHÉS PUBLICS (ARMP)

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL : N°005/ARMP/2021

- Cet Avis d'appel d'offres fait suite au Plan Prévisionnel de Passation de Marchés publié dans le Sahel N°10065 du 1^{er} février 2021 et paru dans le SIGMAP.
 - L'Agence des Régulations des Marchés Publics dispose des fonds propres afin de financer le marché de la fourniture et installation de sept (7) groupes électrogènes de 50kva, et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du Marché objet de cet appel offres.
 - L'Agence des Régulations des Marchés Publics sollicite des offres fermées de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour la livraison de sept (7) groupes électrogènes de 50kva dans les régions.
 - La passation du Marché sera conduite par Appel d'offres ouvert tel que défini dans le Code des Marchés publics aux articles 29-39, et ouvert à tous les candidats éligibles.
 - Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès du Service de la Passation des Marchés à l'Agence des Régulations des Marchés Publics du lundi au jeudi de 09 heures à 17 heures et le vendredi de 9 heures à 12 heures. Tel : 20 72 35 00, e-mail : armp@intnet.ne et prendre connaissance des documents d'Appel d'offres à l'adresse mentionnée ci-dessus.
 - Les exigences en matière de qualifications sont les suivantes :
 - ❖ *Eligibilité des candidats :*
 - **Disposer d'une attestation de régularité fiscale (ARF) portant l'objet du DAO et en son original, datant de moins de 3 mois ;**
 - **Fournir une attestation de Non Exclusion à la Commande publique délivrée par l'ARMP et datant de moins de 6 mois ;**
 - **Joindre une copie légalisée et timbrée de tout document définissant l'identité, la nationalité ou le statut juridique, le lieu d'enregistrement, le principal lieu d'activités ou le RCCM.**
 - ❖ *Qualifications des candidats :*
 - **avoir réalisé au moins deux (2) marchés similaires au cours des trois (3) dernières années (2019, 2020 et 2021) ;**
 - **fournir une ligne de crédit (ou attestation bancaire de fonds propres) d'au moins égale à 50% de son offre toutes taxes comprises.**
 - **disposer d'un service après-vente (fournir la liste du matériel technique de maintenance, la liste du personnel technique y compris les CV).**
- Après attribution de marché et avant approbation, d'autres documents seront demandés ; il s'agit de :
- **une attestation de non faillite, de non liquidation des biens et de non cessation de paiements délivrée par les autorités compétentes et datant de moins de trois (3) mois ;**
 - **une attestation de l'inspection du travail et de la CNSS datant de moins de trois (3) mois.**
- Les candidats intéressés peuvent consulter gratuitement le dossier d'Appel d'offres complet ou le retirer à titre onéreux contre paiement d'une somme non remboursable de *cent mille (100 000) Francs CFA* auprès du Service Finances et Comptabilité de l'Agence de Régulation des Marchés Publics.
 - Les offres devront parvenir ou être remises au Bureau d'Ordre de l'Agence de Régulation des Marchés Publics, 394 Rue du Plateau PI 18 au plus tard **le lundi 20 décembre 2021 à 10 heures**. Les offres remises en retard ne seront pas acceptées.
- Les offres doivent comprendre une garantie de soumission équivalente à un montant d'un *million cinq cent mille (1 500 000) F CFA*.
- Les candidats resteront engagés par leur offre pendant une période de *cent vingt (120) jours* à compter de la date limite du dépôt des offres, comme spécifié au point 18.1 des IC et aux DPAO.
 - Les offres seront ouvertes en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent assister à l'ouverture des plis **le lundi 20 décembre 2021 à 11 heures** dans la salle de réunion de l'Agence de Régulation des Marchés Publics.

Secrétaire Exécutif



AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL : N°006/ARMP/2021

1. Cet Avis d'appel d'offres fait suite au Plan Prévisionnel de Passation de Marchés publié dans le Sahel N°10065 du 1^{er} février 2021 et paru dans le SIGMAP.
2. L'Agence de Régulation des Marchés Publics – ARMP dispose des fonds provenant de la redevance sur les marchés, et a l'intention d'utiliser une partie de ces ressources pour effectuer des paiements au titre du Marché relatif à l'**Appel d'Offres Ouvert National N°006/ARMP/2021 pour la fourniture de Matériel Informatique, Mobilier de bureau et Matériel Electroménager.**
3. L'Agence des Régulations des Marchés Publics sollicite des offres fermées de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour la livraison des fournitures suivantes en trois (3) lots comme suit :

➤ Lot 1 : Matériel Informatique

N°	Désignation	Quantité
1	Ordinateur de bureau PC	5
2	Ordinateur portable	22
3	Rétroprojecteur	8
4	Kit Visio conférence	7
5	Disque dur externe	8
6	Onduleur	20
7	Multiprise para sur teneur	21
8	Antivirus 2021 (internet Security)	60

➤ Lot 2 : Mobilier de bureau

N°	Désignation	Quantité
1	Bureau directeur avec retour	2
2	Fauteuil directeur	2
3	Chaise visiteur pour Directeur	4
4	Table de réunion 20 places (grand standing)	1
5	Chaises pour table de réunion (grand standing)	30
6	Table de réunion 18 places pour les régions	4
7	Chaises pour table de réunion (régions)	80
8	Ensemble canapé complet (équipement salle d'attente des SR)	7



Général de l'**Entreprise Illa Saidou**, le rejet de son offre au motif qu'elle a été classée 10^{ème} dans l'ordre de mieux disance.

Par ailleurs, il a informé le requérant que le **lot 2** a été attribué à l'**Entreprise Assaidi Almahadi**, pour un montant de **quatre cent cinquante-trois millions six cent douze mille deux cent quatre-vingt-sept francs (453 612 287) HT.**

Aussi, il lui a précisé la possibilité de demander un débriefing concernant l'évaluation de son offre ou soumettre une réclamation.

La PRM a donné des explications sur la procédure et les délais du débriefing conformément à l'Annexe III relatif aux Règles de Passation de Marchés applicables aux Emprunteurs pour les projets d'investissement financés par la Banque Mondiale du 06 juillet 2016.

Par lettre reçue le lundi 22 novembre 2021, le Directeur Général de l'**Entreprise Illa Saidou** a introduit un recours préalable pour contester les motifs du rejet de son offre, en demandant au coordonnateur du P.A.R.C.A de lui fournir des éclaircissements sur l'offre financière corrigée de l'attributaire provisoire du marché qui était à l'ouverture d'un montant de **cinq cent soixante-sept millions dix mille trois cent trente-huit francs (567 017 338) toutes taxes comprises** à comparer à celle de l'Entreprise requérante, d'un montant **hors taxes de cinq cent trente-cinq millions vingt-neuf mille six cent soixante-trois francs (535 029 663) FCFA/HT.**

Sans obtenir une réponse à son recours préalable, le Directeur de l'**Entreprise Illa Saidou** a introduit par courrier du lundi 29 novembre 2021 adressé au Secrétariat Régional de l'ARMP de Niamey, un recours contentieux pour contester les motifs du rejet son offre.

Il convient toutefois, de préciser que la réponse au recours préalable introduit par l'**Entreprise Illa Saidou** est parvenue en ampliation à l'ARMP, le jeudi 02 décembre 2021 par lettre N°000042/SE/SDS/CAB/PM datée du mardi 30 novembre 2021.

Sur la recevabilité du recours :

Il ressort des dispositions de l'**article 166** du Code des marchés publics, qu'en l'absence de décision favorable dans les **cinq (05) jours** ouvrables suivant le dépôt du recours préalable, le requérant dispose de **trois (03) jours** ouvrables pour présenter un recours contentieux devant le Comité de

Règlement des Différends en matière d'attribution des marchés publics.

Dans le cas l'espèce, l'Entreprise **Illia Saidou** a introduit son recours préalable le lundi 22 novembre 2021. A compter de cette date, le **Projet d'Appui aux Réfugiés et aux Communautés d'Accueil**, dispose de **cinq (5) jours ouvrables** pour lui répondre, soit jusqu'au **lundi 29 novembre 2021**, date à laquelle, l'**Entreprise Illa Saidou** a déposé son recours contentieux.

En introduisant un recours devant le CRD, dès le **lundi 29 novembre 2021**, soit un **(1) jour ouvrable** avant l'expiration du délai de **cinq (5) jours ouvrables** accordé au **P.A.R.C.A**, pour répondre à son recours préalable, l'**Entreprise Illa Saidou** a introduit un recours prématuré, en violation des dispositions de l'**article 166** précité.

Il y a lieu dès lors, de déclarer, son recours irrecevable en la forme.

PAR CES MOTIFS :

- ✓ dit qu'en introduisant un recours contentieux, dès le lundi 29 novembre 2021, soit un (1) jour ouvrable avant l'expiration du délai de cinq (5) jours ouvrables accordé au **P.A.R.C.A** pour répondre à son recours préalable, l'**Entreprise Illa Saidou** a introduit un recours prématuré, en violation des dispositions de l'**article 166 du code des marchés publics** ;
- ✓ déclare, irrecevable en la forme, le recours du Directeur Général de l'**Entreprise Illa Saidou**, pour non- respect des dispositions de l'**article 166** du Code des Marchés Publics relatives au recours contentieux ;
- ✓ dit que cette décision est exécutoire, conformément à la réglementation en vigueur ;
- ✓ dit que le Secrétaire Exécutif de l'Agence de Régulation des Marchés Publics est chargé de notifier au Directeur Général de l'**Entreprise Illa Saidou**, ainsi qu'au **Projet d'Appui aux Réfugiés et aux Communautés d'Accueil**, la présente décision qui sera publiée au journal des marchés publics.

Fait à Niamey, le 07 novembre 2021

LA PRÉSIDENTE DU CRD



Décision N° 57 / ARMP/CRD

du 07 décembre 2021 sur l'examen de la recevabilité du recours introduit par le Directeur Général de l'Entreprise Illa Saidou, BP : 24 14 Niamey-Niger, TEL : (00227)96 96 95 73 contre le Projet d'Appui aux Réfugiés et aux Communautés d'Accueil, relatif à l'Appel d'Offres Ouvert National n°04/AAO/Travaux/PARCA/2021, portant réhabilitation des ouvrages de franchissement, digue sur le tronçon Telemcès – Tillia, région de Tahoua.

LE COMITE DE REGLEMENT DES DIFFERENDS

- Vu la Directive N° 04/2005/CM/UEMOA du 9 décembre 2005**, portant procédures de passation, d'exécution et de règlement des marchés publics et des délégations de service public dans l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine ;
- Vu la Directive N° 05/2005/CM/UEMOA du 9 décembre 2005**, portant contrôle et régulation des marchés publics et des délégations de service public dans l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine ;
- Vu la loi N°2011-37 du 28 octobre 2011** portant principes généraux, contrôle et régulation des marchés publics et des délégations de service public au Niger ;
- Vu le Décret N°2016-641/PRN/PM du 1^{er} décembre 2016**, portant code des marchés publics et des délégations de service public ;
- Vu le Décret N°2011-687/PRN/PM du 29 décembre 2011**, portant attributions, composition, organisation et modalités de fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics, et ses textes modificatifs subséquents ;
- Vu le Décret N°2004-192/PRN/PM du 06 juillet 2004**, fixant les modalités de fonctionnement du Comité de Règlement des Différends ;
- Vu le Décret N° 2019-222/PRN/PM du 29 avril 2019**, portant nomination des membres du Conseil National de Régulation des Marchés Publics ;
- Vu le Règlement Intérieur** du Comité de Règlement des Différends ;
- Vu la Décision N°000002/PCNR/ARMP du 02 décembre 2021**, portant nomination du Président du Comité de Règlement des Différends (CRD) ;
- Vu la Décision N°000003/PCNR/ARMP du 02 décembre 2021**, portant nomination des membres du Comité de Règlement des Différends (CRD) ;
- Vu la requête en date du 29 novembre 2021** du Directeur Général de l'Entreprise Illa Saidou
- Vu les pièces** du dossier ;
- Statuant en matière de règlement de différend relatif à l'attribution de marchés publics, en sa session tenue à la date sus indiquée, à laquelle siégeaient **Mesdames BACHIR SAFIA SOROMEY**, Présidente du Comité de Règlement des Différends (CRD), **MAMANE AMINATA MAIGA HAMIL, SOULEYMANE GAMBO MAMADOU, Messieurs MA-MOUDOU MAIKIBI, FODI ASSOUMANE**, tous Conseillers à l'Agence de Régulation des Marchés Publics, membres dudit Comité, assisté de **Messieurs YACOUBA SOUMANA**, Directeur de la Réglementation et des Affaires Juridiques et **EL-HADJI MAGAGI IBRAHIM**, Chef de Service du Contentieux, assurant le secrétariat de séance.
- Entre
- L'Entreprise Illa Saidou, soumissionnaire, Demanderesse**, d'une part ;
- et
- Le Projet d'Appui aux Réfugiés et aux Communautés d'Accueil (PARCA), Personne Responsable du Marché, Défendeur**, d'autre part ;
- Sans que les présentes qualités puissent nuire ni préjudicier aux droits et intérêts respectifs des parties en cause mais au contraire sous les plus expresses réserves de fait et de droit.
- Faits, procédure et prétentions des parties**
- Par lettre du jeudi 18 novembre 2021, le Coordinateur National du **Projet d'Appui aux Réfugiés et aux Communautés d'Accueil**, Personne Responsable du Marché (PRM) a notifié au Directeur



9	Armoire métallique à 2 battants	10
10	Armoire de rangement salle de réunion pour les régions	4
11	Bureau pour agent	10
12	Fauteuil pour agent	10
13	Chaises visiteurs	20
14	Moquette de 48 m2	4
15	3 jeux de rideau de 1,5x2,4 et 2 jeux de rideau de 1,0x2,4 pour les régions	4
16	Lit complet de 2 places pour les régions	4
17	Petite table plus chaise pour les régions	4
18	1 jeu de rideaux pour les régions	4

➤ Lot 3 : Matériel Electroménagers

N°	Désignation	Quantité
1	Réfrigérateur pour salle de réunion	5
2	Cafetières	4
3	Réfrigérateur de chambre	8
4	Téléviseur écran plat pour les régions	4

- La passation du Marché sera conduite par Appel d'offres ouvert tel que défini dans le Code des Marchés publics aux articles 29 à 39 du code des marchés publics et des délégations de service public, et ouvert à tous les candidats éligibles.
- Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès du Service de la Passation des Marchés à l'Agence des Régulations des Marchés Publics du lundi au jeudi de 09 heures à 17 heures et le vendredi de 9 heures à 12 heures. Tel : 20 72 35 00, e-mail : armp@intnet.ne et prendre connaissance des documents d'Appel d'offres à l'adresse mentionnée ci-dessus.
- Les exigences en matière de qualifications sont :
 - Eligibilité des candidats :
 - disposer d'une **Attestation de Régularité Fiscale (ARF)** portant l'objet du DAO et en son original, datant de moins de 3 mois ;
 - fournir une **Attestation de Non Exclusion à la Commande publique** délivrée par l'ARMP et datant de moins de 6 mois ;
 - joindre une copie légalisée et timbrée de tout document définissant l'identité, la nationalité ou le statut juridique, le lieu d'enregistrement, le principal lieu d'activités ou le RCCM.



- Qualifications des candidats :
 - avoir réalisé au moins un (1) marché similaire par lot au cours des cinq (5) dernières années (2020, 2019, 2018, 2017, 2016)
 - fournir une ligne de crédit (ou attestation bancaire de fonds propres) d'au moins égale à 50% de son offre toutes taxes comprises,
 - fournir, pour le lot 1, une autorisation ou un certificat du fabricant pour les ordinateurs,
 - disposer d'un service après-vente pour le lot 1 (fournir la liste du matériel technique de maintenance, la liste du personnel technique y compris les CV et les copies des diplômes).
- 7. Les candidats intéressés peuvent consulter gratuitement le dossier d'Appel d'offres complet ou le retirer à titre onéreux contre paiement d'une somme non remboursable de **deux cent mille (200 000) Francs CFA** à l'adresse mentionnée ci-après. La méthode de paiement sera en espèces.
- 8. Les offres devront parvenir ou être remises au Bureau d'Ordre de l'Agence de Régulation des Marchés Publics, 394 Rue du Plateau PI 18 au plus tard le **jeudi 23 décembre 2021 à 10 heures**.
Les offres déposées après la date et l'heure limites fixées pour la remise des offres ne seront pas acceptées.
La soumission des offres par voie électronique n'est pas autorisée.
- 9. Les offres doivent comprendre une garantie bancaire de soumission, d'un montant de :
 - Lot 1 : 1 900 000 FCFA ;**
 - Lot 2 : 2 250 000 FCFA ;**
 - Lot 3 : 200 000 FCFA.**
- 10. Les candidats resteront engagés par leur offre pendant une période de 90 jours à compter de la date limite du dépôt des offres comme spécifiées au point 18.1 des IC et aux DPAO.
- 11. Les offres seront ouvertes en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent assister à l'ouverture des plis le **jeudi 23 décembre 2021 à 11 heures** dans la salle de réunion N°A02 de l'Agence de Régulation des Marchés Publics.

Le Secrétaire Exécutif



DIRECTION REGIONALE DE L'EDUCATION NATIONALE DE NIAMEY ADDITIF N°10

Plan Prévisionnel de Passation des Marchés Publics 2021

PASSATION DES MARCHES								
D'APPEL D'OFFRES			EVALUATION DES OFFRES		EXECUTION			
Date de réception avis de la DGCMP ou du CF (7)	Date d'invitation à Soumission (9)	Date ouverture des offres (10)	Fin évaluation (11)	Date de réception avis DGCMP ou CF (12)	Date de signature du contact (14)	Date d'approbation par le CMP/CF et engagement Comptable (15)	Délai d'exécution (16)	Source de Financement (17)
15/12/21	16/12/21	23/12/21	27/12/21	05/01/22	12/01/22	21/01/22	14 JOURS	BN
22/12/21	23/12/21	24/01/22	29/01/22	08/02/22	15/02/22	24/02/22	30 jours	BN

PREFECTURE DE GAZAOUA ADDITIF N°1

Plan Prévisionnel de Passation des Marchés Publics 2021

PASSATION DES MARCHES								
D'APPEL D'OFFRES			EVALUATION DES OFFRES		EXECUTION			
Date de réception avis de la DGCMP ou du CF (7)	Date d'invitation à Soumission (9)	Date ouverture des offres (10)	Fin évaluation (11)	Date de réception avis DGCMP ou CF (12)	Date de signature du contact (14)	Date d'approbation par le CMP/CF et engagement Comptable (15)	Délai d'exécution (16)	Source de Financement (17)
21/12/2021	22/12/2021	06/01/2022	07/01/2022	18/01/2022	25/01/2022	03/02/2022	07 jours	BN

COMMUNE RURALE DE DAMAGARAM TAKAYA (Initial)

Plan Prévisionnel de Passation des Marchés Publics 2021

PASSATION DES MARCHES								
D'APPEL D'OFFRES			EVALUATION DES OFFRES		EXECUTION			
Date de réception avis de la DGCMP ou du CF (7)	Date d'invitation à Soumission (9)	Date ouverture des offres (10)	Fin évaluation (11)	Date de réception avis DGCMP ou CF (12)	Date de signature du contact (14)	Date d'approbation par le CMP/CF et engagement Comptable (15)	Délai d'exécution (16)	Source de Financement (17)
-	13/12/2021	17/12/2021	17/12/2021	28/12/2021	04/01/2022	13/01/2022	90 JOURS	Redevance petroliere
-	13/12/2021	17/12/2021	17/12/2021	28/12/2021	04/01/2022	13/01/2022	90 JOURS	Redevance petroliere



DIRECTION REGIONALE DE L'EDUCATION NATIONALE DE NIAMEY ADDITIF N°10

Plan Prévisionnel de Passation des Marchés Publics 2021

Réf. No. (1)	Objet du marché	PRM	DONNEES SUR LA		
			GENERALITES		DOSSIERS
			Mode de passation du marché (3)	Montant Estimatif (Francs CFA) (4)	Date de l'envoi du projet de DAO à la DGCMP ou au CF (6)
1	Achat des produits d'entretien au profit du Lycée d'Excellence de Niamey	DREN	DRP	PM	06/12/21
2	Acquisition de manuels scolaires au profit de la DREN	DREN	AON	PM	13/12/21

PREFECTURE DE GAZAOUA ADDITIF N°1

Plan Prévisionnel de Passation des Marchés Publics 2021

Réf. No. (1)	Objet du marché	PRM	DONNEES SUR LA		
			GENERALITES		DOSSIERS
			Mode de passation du marché (3)	Montant Estimatif (Francs CFA) (4)	Date de l'envoi du projet de DAO à la DGCMP ou au CF (6)
1	Fourniture matériels et mobiliers de bureau	Préfet	DRP	PM	10/12/2021

COMMUNE RURALE DE DAMAGARAM TAKAYA (Initial)

Plan Prévisionnel de Passation des Marchés Publics 2021

Réf. No. (1)	Objet du marché	PRM	DONNEES SUR LA		
			GENERALITES		DOSSIERS
			Mode de passation du marché (3)	Montant Estimatif (Francs CFA) (4)	Date de l'envoi du projet de DAO à la DGCMP ou au CF (6)
1	Construction et équipement d'une salle de classe	LE GOUVERNEUR	DC	PM	-
2	Construction et équipement d'une case de santé	LE GOUVERNEUR	DC	PM	-



COMMUNE RURALE DE BANKILARÉ

APPEL D'OFFRES OUVERT N° 06/2021/CR/BANKILARÉ/TI

1. Le Gouvernement du Niger a obtenu de l'Agence Française de Développement (AFD) 14 millions d'Euros soit près de 9 milliards de F CFA pour financer le Projet d'Appui au Développement Local (PADL CNE 1126) du programme Kandadji de régénération des écosystèmes et de mise en valeur de la vallée du fleuve Niger (P/KRESMIN). Il est prévu qu'une partie des sommes accordées au titre de ce financement sera utilisée pour effectuer les paiements prévus au titre de la réalisation d'un Poste d'Eau Autonome au marché à bétail de Bankilaré, Commune rurale de Bankilaré, département de Bankilaré.
2. Le Maire d'ouvrage de la Commune rurale de Bankilaré sollicite des offres sous pli fermé de la part de candidats répondant aux qualifications requises pour exécuter les travaux de réalisation d'un Poste d'Eau Autonome à l'abattoir moderne de Bankilaré. Ces Travaux sont à exécuter à Bankilaré dans un délai de Quatre (4) mois.
3. Les candidats intéressés peuvent prendre connaissance du dossier d'appel d'offres à l'adresse mentionnée ci-après : Monsieur le Maire de la Commune rurale de Bankilaré de 8 heures à 17h 30 du Lundi au Vendredi et/ou obtenir un dossier d'appel d'offres complet en formulant une demande écrite à l'adresse mentionnée ci-après : Monsieur le Maire de la Commune rurale de Bankilaré (tel : 98 98 85 75) contre un paiement non remboursable de 100 000 francs CFA. La méthode de paiement sera en espèce.
4. Les offres devront être soumises à l'adresse ci-après Monsieur le Maire de la Commune rurale de Bankilaré au plus tard le 17 janvier 2022 à 10 heures. Les offres remises en retard ne seront pas acceptées. Les offres seront ouvertes en présence des représentants des candidats présents à l'adresse ci-après au siège de la mairie de Bankilaré sis à Bankilaré le même jour à 10 heures précises.
5. Le soumissionnaire devra joindre à son offre, une garantie d'offre du montant de 2% du montant selon le modèle joint au dossier d'appel d'offres.

Le Maire de la commune rurale de Bankilaré



AVIS D'APPEL D'OFFRES



DIRECTION REGIONALE DE L'EDUCATION NATIONALE DE ZINDER

RELANCE D'AVIS D'APPEL À CANDIDATURE

1. Le présent Avis d'appel à candidature s'inscrit dans l'exécution du Plan Prévisionnel annuel de passation des Marchés paru dans le site web des marchés publics.
2. La DREN de Zinder sollicite des offres fermées de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour la livraison au titre de la DRP N°007/2021/DREN/ZR les fournitures suivantes : matériels informatiques en unique lot.
3. La passation du Marché sera conduite par Demande de Renseignements et de Prix telle que spécifiée à l'article 4 de l'arrêté N°139 du 24 juillet 2017 du code des marchés publics et des délégations de service public], et ouvert à tous les candidats éligibles.
4. Le délai d'exécution du marché est de 14 jours.
5. Les candidats intéressés peuvent consulter gratuitement le dossier de Demande de Renseignements et de Prix complet ou le retirer à titre onéreux contre paiement d'une somme non remboursable de Cent mille (100 000) F CFA à l'adresse mentionnée ci-après : bureau du service financier de la DREN/ZINDER tel : 0022796594004 de 10h à 17h 00 mn
6. Les offres devront être soumises à l'adresse ci-après : Secrétariat de la DREN tel : 20 510 701 au plus tard le 31 décembre 2021 à 09h 00 .Les offres déposées après la date et l'heure limites fixées pour la remise des offres ne seront pas acceptées.
7. Les candidats resteront engagés par leur offre pendant une période de 60 jours à compter de la date limite du dépôt des offres comme spécifié au point 11.1 des DPDRP.
8. Les offres seront ouvertes en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent assister à l'ouverture des plis le 31 décembre 2021 à 9h30 mn à l'adresse suivante Salle de réunion de la DREN de Zinder

LE DIRECTEUR REGIONAL



PLAN PRÉVISIONNEL



DIRECTION GENERALE DU TRESOR ET DE LA COMPTABILITE
PUBLIQUE TRESORERIE REGIONALE DE NIAMEY

Plan Prévisionnel de Passation des Marchés Publics 2021

PASSATION DES MARCHES								
D'APPEL D'OFFRES			EVALUATION DES OFFRES		EXECUTION			
Date de réception avis de la DGCMP ou du CF (7)	Date d'invitation à Soumission (9)	Date ouverture des offres (10)	Fin évaluation (11)	Date de réception avis DGCMP ou CF (12)	Date de signature du contact (14)	Date d'approbation par le CMP/CF et engagement Comptable (15)	Délai d'exécution (16)	Source de Financement (17)
21/12/2021	22/12/2021	06/01/2022	07/01/2022	18/01/2022	25/01/2022	03/02/2022	14 jours	Budget national
-	13/12/2021	20/12/2021	20/12/2021	29/12/2021	05/01/2022	14/01/2022	07 jours	Budget national
-	13/12/2021	20/12/2021	20/12/2021	29/12/2021	05/01/2022	14/01/2022	07 jours	Budget national

DIRECTION REGIONALE DES IMPOTS D'AGADEZ ADDITIF N°1

Plan Prévisionnel de Passation des Marchés Publics 2021

PASSATION DES MARCHES								
D'APPEL D'OFFRES			EVALUATION DES OFFRES		EXECUTION			
Date de réception avis de la DGCMP ou du CF (7)	Date d'invitation à Soumission (9)	Date ouverture des offres (10)	Fin évaluation (11)	Date de réception avis DGCMP ou CF (12)	Date de signature du contact (14)	Date d'approbation par le CMP/CF et engagement Comptable (15)	Délai d'exécution (16)	Source de Financement (17)
	10/12/2021	14/12/2021	14/12/2021	23/12/2021	30/12/2021	10/01/2022	2 Semaines	BN
22/12/2021	23/12/2021	30/12/2021	03/01/2022	12/01/2022	19/01/2022	28/01/2022	2 Semaines	BN

DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'EDUCATION NATIONALE
DE TILLABERI (Initial)

Plan Prévisionnel de Passation des Marchés Publics 2021

PASSATION DES MARCHES								
D'APPEL D'OFFRES			EVALUATION DES OFFRES		EXECUTION			
Date de réception avis de la DGCMP ou du CF (7)	Date d'invitation à Soumission (9)	Date ouverture des offres (10)	Fin évaluation (11)	Date de réception avis DGCMP ou CF (12)	Date de signature du contact (14)	Date d'approbation par le CMP/CF et engagement Comptable (15)	Délai d'exécution (16)	Source de Financement (17)
15/12/2021	16/12/2021	23/12/2021	27/12/2021	05/01/2022	12/01/2022	21/01/2022	10 jours	BN



DIRECTION GENERALE DU TRESOR ET DE LA COMPTABILITE PUBLIQUE TRESORERIE REGIONALE DE NIAMEY

Plan Prévisionnel de Passation des Marchés Publics 2021

DONNEES SUR LA

Réf. No. (1)	Objet du marché	PRM	GENERALITES		DOSSIERS
			Mode de passation du marché (3)	Montant Estimatif (Francs CFA) (4)	Date de l'envoi du projet de DAO à la DGCMP ou au CF (6)
1	Achat des Fournitures de Bureau	LA TRESORIERE	DRP	PM	10/12/2021
2	Fourniture de Consommables informatique	LA TRESORIERE	DC	PM	-
3	Fourniture de Produits d'Entretien	LA TRESORIERE	DC	PM	-

DIRECTION REGIONALE DES IMPOTS D'AGADEZ ADDITIF N°1

Plan Prévisionnel de Passation des Marchés Publics 2021

DONNEES SUR LA

Réf. No. (1)	Objet du marché	PRM	GENERALITES		DOSSIERS
			Mode de passation du marché (3)	Montant Estimatif (Francs CFA) (4)	Date de l'envoi du projet de DAO à la DGCMP ou au CF (6)
1	Travaux de Réhabilitation des Bureaux de la DRI et extension du complexe centre et recette des impôts d'agadez	CRMP/OB	DC	PM	
	Acquisition des Matériels Techniques et Informatiques		DRP	PM	13/12/221

DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'EDUCATION NATIONALE DE TILLABERI (Initial)

Plan Prévisionnel de Passation des Marchés Publics 2021

DONNEES SUR LA

Réf. No. (1)	Objet du marché	PRM	GENERALITES		DOSSIERS
			Mode de passation du marché (3)	Montant Estimatif (Francs CFA) (4)	Date de l'envoi du projet de DAO à la DGCMP ou au CF (6)
1	ACQUISITION DES MANUELS SCOLAIRES	DDEN	DRP	PM	06/12/2021



COMMUNE RURALE D'ANZOUROU

AVIS D'APPEL D'OFFRES

1. Le Gouvernement du Niger a obtenu de l'Agence Française de Développement (AFD) 14 millions d'Euros soit près de 9 milliards de F CFA pour financer le Projet d'Appui au Développement Local (PADL CNE 1126) du programme Kandadji de régénération des écosystèmes et de mise en valeur de la vallée du fleuve Niger (P/KRESMIN). Il est prévu qu'une partie des sommes accordées au titre de ce financement sera utilisée pour effectuer les paiements prévus au titre des infrastructures communales éligibles dans la Commune rurale d'Anzourou, département de Tillabéri.
2. Le Maire de la Commune rurale d'Anzourou sollicite des offres sous pli fermé de la part des candidats répondant aux qualifications requises pour exécuter les travaux ci-dessous :
 - Lot N° 3 /Travaux de construction et équipement d'une classe maternelle et un bloc de latrines à Sarakoira dans la Commune rurale d'Anzourou, Département de Tillabéri ;
 - Lot 4/ Travaux de transformation du csi de sarakoira de type i en type 2 a travers la construction d'une maternité et logement de la sage-femme à Sarakoira dans la Commune rurale d'Anzourou, Département de Tillabéri ;
 - Lot N° 5 Travaux de Réhabilitation et équipement de onze(11) classes dans la Commune rurale d'Anzourou, Département de Tillabéri
3. Ces Travaux seront exécutés à Sarakoira dans un délai de Quatre (4) mois.
4. Les candidats intéressés peuvent prendre connaissance du dossier d'appel d'offres à l'adresse mentionnée ci-après : Monsieur le Maire de la Commune rurale d'Anzourou de 8 heures à 17h 30 du Lundi au Vendredi et/ou obtenir un dossier d'appel d'offres complet en formulant une demande écrite à l'adresse mentionnée ci-après : Monsieur le Maire de la Commune rurale d'Anzourou contre un paiement non remboursable de 100 000 francs CFA par dossier . La méthode de paiement sera paiement direct en espèce .
5. Les offres devront être soumises à l'adresse ci-après Monsieur le Maire de la Commune rurale d'Anzourou au plus tard le 17/01/2022 à 10 heures . Les offres remises en retard ne seront pas acceptées. Les offres seront ouvertes en présence des représentants des candidats présents à l'adresse ci-après au siège de la mairie d'Anzourou sis à Sarakoira le même jour à 11 heures précises .
6. Le soumissionnaire devra joindre à son offre, une garantie d'offre du montant de 2% du montant selon le modèle joint au dossier d'appel d'offres.

Le Maire



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE (Initial)

Plan Prévisionnel de Passation des Marchés Publics 2022

Réf. No. (1)	Objet du marché	PRM	DONNEES SUR LA		
			GENERALITES		DOSSIERS
			Mode de passation du marché (3)	Montant Estimatif (Francs CFA) (4)	Date de l'envoi du projet de DAO à la DGCMP ou au CF (6)
1	Acquisition de fournitures et matériels pour les examens du BEPC	SG	AOON	PM	10/01/2022
2	Acquisition de fournitures scolaires	SG	AOON	PM	05/02/2022
3	Transport des fournitures scolaires	SG	AOON	PM	06/06/2022
4	Construction des salles de classe modèle classique	SG	AOON	PM	01/02/2022
5	Construction des salles de classe modèle alternatif	SG	AOON	PM	15/01/2022
6	Construction et équipement des internats	SG	AOON	PM	15/02/2022
7	Construction des box différenciés de latrines	SG	AOON	PM	15/03/2022
8	Contrôle et suivi des travaux de construction de salles de classe par des cabinets d'études	SG	AMI	PM	01/02/2022
9	Travaux de réhabilitation des salles de classes	SG	AOON	PM	01/03/2022
10	Acquisition par commande de produits et denrées alimentaires pour le Lycée d'excellence	SG	AOON	PM	10/01/2022
11	Acquisition par commande de produits et denrées alimentaires pour le Collège Bilingue	SG	AOON	PM	15/01/2022
12	Transport des élèves pour les vacances	SG	DRP	PM	01/04/2022
13	Reprographier les fiches d'enquête rapide et du recensement scolaire	SG	DC	PM	-
14	Acquisition de matériel informatique et de bureau des structures centrales	SG	AOON	PM	02/04/2022



DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'ÉDUCATION NATIONALE DE SAY (Initial)

Plan Prévisionnel de Passation des Marchés Publics 2021

PASSATION DES MARCHES								
D'APPEL D'OFFRES			EVALUATION DES OFFRES		EXECUTION			
Date de réception avis de la DGCMP ou du CF (7)	Date d'invitation à Soumission (9)	Date ouverture des offres (10)	Fin évaluation (11)	Date de réception avis DGCMP ou CF (12)	Date de signature du contact (14)	Date d'approbation par le CMP/CF et engagement Comptable (15)	Délai d'exécution (16)	Source de Financement (17)
15/12/21	16/12/21	23/12/21	27/12/21	05/01/22	12/01/22	21/01/22	10 jours	BN

DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'ÉDUCATION NATIONALE DE TORODI (Initial)

Plan Prévisionnel de Passation des Marchés Publics 2021

PASSATION DES MARCHES								
D'APPEL D'OFFRES			EVALUATION DES OFFRES		EXECUTION			
Date de réception avis de la DGCMP ou du CF (7)	Date d'invitation à Soumission (9)	Date ouverture des offres (10)	Fin évaluation (11)	Date de réception avis DGCMP ou CF (12)	Date de signature du contact (14)	Date d'approbation par le CMP/CF et engagement Comptable (15)	Délai d'exécution (16)	Source de Financement (17)
15/12/21	16/12/21	23/12/21	27/12/21	05/01/22	12/01/22	21/01/22	10 jours	BN

DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'ÉDUCATION NATIONALE DE TERA (Initial)

Plan Prévisionnel de Passation des Marchés Publics 2021

PASSATION DES MARCHES								
D'APPEL D'OFFRES			EVALUATION DES OFFRES		EXECUTION			
Date de réception avis de la DGCMP ou du CF (7)	Date d'invitation à Soumission (9)	Date ouverture des offres (10)	Fin évaluation (11)	Date de réception avis DGCMP ou CF (12)	Date de signature du contact (14)	Date d'approbation par le CMP/CF et engagement Comptable (15)	Délai d'exécution (16)	Source de Financement (17)
15/12/21	16/12/21	23/12/21	27/12/21	05/01/22	12/01/22	21/01/22	10 jours	BN



DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'EDUCATION NATIONALE DE SAY (Initial)

Plan Prévisionnel de Passation des Marchés Publics 2021

DONNEES SUR LA					
Réf. No. (1)	Objet du marché	PRM	GENERALITES		DOSSIERS
			Mode de passation du marché (3)	Montant Estimatif (Francs CFA) (4)	Date de l'envoi du projet de DAO à la DGCMP ou au CF (6)
1	(FOURNITURE) Acquisition de manuels scolaires	LE DIRECTEUR	DRP	PM	06/12/21

DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'EDUCATION NATIONALE DE TORODI (Initial)

Plan Prévisionnel de Passation des Marchés Publics 2021

DONNEES SUR LA					
Réf. No. (1)	Objet du marché	PRM	GENERALITES		DOSSIERS
			Mode de passation du marché (3)	Montant Estimatif (Francs CFA) (4)	Date de l'envoi du projet de DAO à la DGCMP ou au CF (6)
1	(FOURNITURE) Acquisition de manuels scolaires	LE DIRECTEUR	DRP	PM	06/12/21

DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'EDUCATION NATIONALE DE TERA (Initial)

Plan Prévisionnel de Passation des Marchés Publics 2021

DONNEES SUR LA					
Réf. No. (1)	Objet du marché	PRM	GENERALITES		DOSSIERS
			Mode de passation du marché (3)	Montant Estimatif (Francs CFA) (4)	Date de l'envoi du projet de DAO à la DGCMP ou au CF (6)
1	(FOURNITURE) Acquisition de manuels scolaires	LE DIRECTEUR	DRP	PM	06/12/21



MINISTÈRE DE L'EDUCATION NATIONALE (Initial)

Plan Prévisionnel de Passation des Marchés Publics 2022

PASSATION DES MARCHES								
D'APPEL D'OFFRES			EVALUATION DES OFFRES		EXECUTION			
Date de réception avis de la DGCMP ou du CF (7)	Date d'invitation à Soumission (9)	Date ouverture des offres (10)	Fin évaluation (11)	Date de réception avis DGCMP ou CF (12)	Date de signature du contact (14)	Date d'approbation par le CMP/CF et engagement Comptable (15)	Délai d'exécution (16)	Source de Financement (17)
19/01/2022	20/01/2022	21/02/2022	25/02/2022	08/03/2022	15/03/2022	24/03/2022	45 jours	BN
15/02/2022	16/02/2022	18/03/2022	23/03/2022	01/04/2022	08/04/2022	19/04/2021	120 jours	BN
15/06/2022	16/06/2022	18/07/2022	22/07/2022	02/08/2022	09/08/2022	18/08/2022	12μ0 jours	BN
10/02/2022	11/02/2022	15/03/2022	18/03/2022	29/03/2022	05/04/2022	14/04/2022	120 jours	BN
25/01/2022	26/01/2022	28/02/2022	04/03/2022	15/03/2022	22/03/2022	31/03/2022	120 jours	BN
24/02/2022	25/02/2022	29/03/2022	01/04/2022	12/04/2022	19/04/2022	28/04/2022	180 jours	BN
24/03/2022	25/03/2022	26/04/2022	29/04/2022	10/05/2022	17/05/2022	26/05/2022	90 jours	BN
10/02/2022	11/02/2022	15/03/2022	18/03/2022	29/03/2022	05/04/2022	14/04/2022	120 jours	BN
10/03/2022	11/03/2022	12/04/2022	15/04/2022	26/04/2022	03/05/2022	12/05/2022	90 jours	BN
19/01/2022	20/01/2022	21/02/2022	25/02/2022	08/03/2022	15/03/2022	24/03/2022	12 mois	BN
25/01/2022	26/01/2022	28/02/2022	04/03/2022	15/03/2022	22/03/2022	31/03/2022	12 mois	BN
12/04/2022	13/04/2022	28/04/2022	29/04/2022	10/05/2022	17/05/2022	26/05/2022	30 jours	BN
-	05/05/2022	11/05/2022	11/05/2022	20/05/2022	27/05/2022	05/06/2022	30 jours	BN
12/04/2022	13/04/2022	16/05/2022	20/05/2022	31/05/2022	07/06/2022	16/06/2022	45 jours	BN



UNIVERSITÉ ABDOU MOUMOUNI DE NIAMEY (Initial)

Plan Prévisionnel de Passation des Marchés Publics 2022

DONNEES SUR LA

Réf. No. (1)	Objet du marché	PRM	GENERALITES		DOSSIERS
			Mode de passation du marché (3)	Montant Estimatif (Francs CFA) (4)	Date de l'envoi du projet de DAO à la DGCMP ou au CF (6)
1	Acquisition de fournitures de bureau pour le Rectorat	Recteur	DRP	PM	02/03/2022
3	Entretien et réparation des Machines de la Presse Universitaires,	Recteur	DC	PM	-
4	Acquisition des produits d'entretiens au Rectorat	Recteur	DC	PM	-
5	Acquisition des rubans plastiques pour la confection des cartes d'étudiants de l'UAM	Recteur	DC	PM	-
6	Recrutement d'une société de Gardiennage	Recteur	DC	PM	-

HOPITAL NATIONAL AMIROU BOUBACAR DIALLO (Initial)

Plan Prévisionnel de Passation des Marchés Publics 2022

DONNEES SUR LA

Réf. No. (1)	Objet du marché	PRM	GENERALITES		DOSSIERS
			Mode de passation du marché (3)	Montant Estimatif (Francs CFA) (4)	Date de l'envoi du projet de DAO à la DGCMP ou au CF (6)
1	Acquisition de Matériels roulant (1 ambulance et un véhicule de fonction)	DG	AOO	PM	20/04/2022
2	Construction de la pharmacie de cession	DG	DC	PM	-
3	Acquisition de tube scanner	DG	AOO	PM	07/02/2022
4	Numeriseur a capteur plan avec reprographie de films	DG	DC	PM	-
5	Acquisition de deux (02) chambres froides	DG	DRP	PM	08/03/2022
6	Achat par commande de légumineuses et épices	DG	DRP	PM	04/05/2022
7	Fournitures de matériels techniques	DG	DRP	PM	15/04/2022
8	Achat d'un amplificateur de brillance	DG	DRP	PM	05/04/2022
9	Fournitures par commande de viande et volaille	DG		PM	25/05/2022
10	Fournitures par commande de produits d'hygiène	DG	DRP		07/02/2022
11	Fournitures par commande de tubercules et cereales	DG	DRP	PM	25/05/2022



DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'EDUCATION NATIONALE DE GOTHEYE (Initial)

Plan Prévisionnel de Passation des Marchés Publics 2021

PASSATION DES MARCHES								
D'APPEL D'OFFRES			EVALUATION DES OFFRES		EXECUTION			
Date de réception avis de la DGCMP ou du CF (7)	Date d'invitation à Soumission (9)	Date ouverture des offres (10)	Fin évaluation (11)	Date de réception avis DGCMP ou CF (12)	Date de signature du contact (14)	Date d'approbation par le CMP/CF et engagement Comptable (15)	Délai d'exécution (16)	Source de Financement (17)
15/12/21	16/12/21	23/12/21	27/12/21	05/01/22	12/01/22	21/01/22	10 jours	BN

DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'EDUCATION NATIONALE DE KOLLO (Initial)

Plan Prévisionnel de Passation des Marchés Publics 2021

PASSATION DES MARCHES								
D'APPEL D'OFFRES			EVALUATION DES OFFRES		EXECUTION			
Date de réception avis de la DGCMP ou du CF (7)	Date d'invitation à Soumission (9)	Date ouverture des offres (10)	Fin évaluation (11)	Date de réception avis DGCMP ou CF (12)	Date de signature du contact (14)	Date d'approbation par le CMP/CF et engagement Comptable (15)	Délai d'exécution (16)	Source de Financement (17)
15/12/21	16/12/21	23/12/21	27/12/21	05/01/22	12/01/22	21/01/22	10 jours	BN

DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'EDUCATION NATIONALE DE OUALAM (Initial)

Plan Prévisionnel de Passation des Marchés Publics 2021

PASSATION DES MARCHES								
D'APPEL D'OFFRES			EVALUATION DES OFFRES		EXECUTION			
Date de réception avis de la DGCMP ou du CF (7)	Date d'invitation à Soumission (9)	Date ouverture des offres (10)	Fin évaluation (11)	Date de réception avis DGCMP ou CF (12)	Date de signature du contact (14)	Date d'approbation par le CMP/CF et engagement Comptable (15)	Délai d'exécution (16)	Source de Financement (17)
15/12/21	16/12/21	23/12/21	27/12/21	05/01/22	12/01/22	21/01/22	10 jours	BN



PLAN PRÉVISIONNEL



DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'EDUCATION NATIONALE DE GOTHEYE (Initial)

Plan Prévisionnel de Passation des Marchés Publics 2021

DONNEES SUR LA

Réf. No. (1)	Objet du marché	PRM	GENERALITES		DOSSIERS
			Mode de passation du marché (3)	Montant Estimatif (Francs CFA) (4)	Date de l'envoi du projet de DAO à la DGCMP ou au CF (6)
1	(FOURNITURE) Acquisition de manuels scolaires	LE DIRECTEUR	DRP	PM	06/12/21

DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'EDUCATION NATIONALE DE KOLLO (Initial)

Plan Prévisionnel de Passation des Marchés Publics 2021

DONNEES SUR LA

Réf. No. (1)	Objet du marché	PRM	GENERALITES		DOSSIERS
			Mode de passation du marché (3)	Montant Estimatif (Francs CFA) (4)	Date de l'envoi du projet de DAO à la DGCMP ou au CF (6)
1	(FOURNITURE) Acquisition de manuels scolaires	LE DIRECTEUR	DRP	PM	06/12/21

DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'EDUCATION NATIONALE DE OUALAM (Initial)

Plan Prévisionnel de Passation des Marchés Publics 2021

DONNEES SUR LA

Réf. No. (1)	Objet du marché	PRM	GENERALITES		DOSSIERS
			Mode de passation du marché (3)	Montant Estimatif (Francs CFA) (4)	Date de l'envoi du projet de DAO à la DGCMP ou au CF (6)
1	(FOURNITURE) Acquisition de manuels scolaires	LE DIRECTEUR	DRP	PM	06/12/21



PLAN PRÉVISIONNEL



UNIVERSITÉ ABDOU MOUMOUNI DE NIAMEY (Initial)

Plan Prévisionnel de Passation des Marchés Publics 2022

PASSATION DES MARCHES								
D'APPEL D'OFFRES			EVALUATION DES OFFRES		EXECUTION			
Date de réception avis de la DGCMP ou du CF (7)	Date d'invitation à Soumission (9)	Date ouverture des offres (10)	Fin évaluation (11)	Date de réception avis DGCMP ou CF (12)	Date de signature du contact (14)	Date d'approbation par le CMP/CF et engagement Comptable (15)	Délai d'exécution (16)	Source de Financement (17)
11/03/2022	14/03/2022	21/03/2022	24/03/2022	04/04/2022	11/04/2022	20/04/2022	14 jours	FP
-	12/03/2022	18/03/2022	18/03/2022	29/03/2022	05/04/2022	14/04/2022	12 mois	FP
-	14/02/2022	18/02/2022	18/02/2022	01/03/2022	08/03/2022	17/03/2022	30 Jours	FP/UAM
-	14/02/2022	18/02/2022	18/02/2022	01/03/2022	08/03/2022	17/03/2022	30 jours	FP/UAM
-	21/02/2022	25/02/2022	25/02/2022	08/03/2022	15/03/2022	24/03/2022	12 mois	FP/UAM

HOPITAL NATIONAL AMIROU BOUBACAR DIALLO (Initial)

Plan Prévisionnel de Passation des Marchés Publics 2022

PASSATION DES MARCHES								
D'APPEL D'OFFRES			EVALUATION DES OFFRES		EXECUTION			
Date de réception avis de la DGCMP ou du CF (7)	Date d'invitation à Soumission (9)	Date ouverture des offres (10)	Fin évaluation (11)	Date de réception avis DGCMP ou CF (12)	Date de signature du contact (14)	Date d'approbation par le CMP/CF et engagement Comptable (15)	Délai d'exécution (16)	Source de Financement (17)
29/04/2022	02/05/2022	01/06/2022	06/06/2022	15/06/2022	22/06/2022	01/07/2022	4 mois	Fonds Propres
-	10/03/2022	17/03/2022	17/03/2022	28/03/2022	04/04/2022	13/04/2022	4 mois	Fonds propres
16/02/2022	21/02/2022	23/03/2022	28/03/2022	06/04/2022	13/04/2022	22/04/2021	03 mois	Fonds propres
-	17/02/2022	24/02/2022	24/02/2022	07/03/2022	14/03/2022	23/03/2022	02 mois	Fonds propres
17/03/2022	21/03/2022	28/03/2022	31/03/2022	11/04/2022	18/04/2022	27/04/2022	02 mois	Fonds propres
13/05/2022	16/05/2022	23/05/2022	26/05/2022	06/06/2022	13/06/2022	22/06/2022	03 semaines	Fonds propres
26/04/2022	02/05/2022	09/05/2022	12/05/2022	23/05/2022	30/05/2022	08/06/2022	03 semaines	Fonds propres
14/04/2022	18/04/2022	25/04/2022	28/04/2022	09/05/2022	16/05/2022	25/05/2022	03 semaines	Fonds propres
03/06/2022	06/06/2022	13/06/2022	16/06/2022	27/06/2022	04/07/2022	13/07/2022	03 semaines	Fonds propres
16/02/2022	21/02/2022	23/03/2022	28/03/2022	06/04/2022	13/04/2022	22/04/2021	03 semaines	Fonds propres
03/06/2022	06/06/2022	13/06/2022	16/06/2022	27/06/2022	04/07/2022	13/07/2022	03 Semaines	Fonds propres



CENTRE NATIONAL DES OEUVRES UNIVERSITAIRES DE NIAMEY (Initial)

Plan Prévisionnel de Passation des Marchés Publics 2022

DONNEES SUR LA

Réf. No. (1)	Objet du marché	PRM	GENERALITES		DOSSIERS
			Mode de passation du marché (3)	Montant Estimatif (Francs CFA) (4)	Date de l'envoi du projet de DAO à la DGCMP ou au CF (6)
1	Produits & Denrées alimentaires	Le Directeur	AON	PM	04/01/22
2	Produits et matériels d'entretien	Le Directeur	DRP	PM	04/01/22
3	Matériels d'électricité	Le Directeur	DRP	PM	05/01/22
4	Produits & Matériels de plomberie	Le Directeur	DRP	PM	04/01/22
5	Produits & Matériels de menuiserie	Le Directeur	DC	PM	-
6	Imprimés-Tickets (Dejeuner/Diner, Petit Dejeuner, Bus et carte mensuelle)	Le Directeur	DRP	PM	04/01/22
7	Produits pharmaceutiques	Le Directeur	DRP	PM	05/01/22
8	Pièces détachées pour Bus & véhicules de pool	Le Directeur	DRP	PM	07/02/22
9	Travaux d'élargissement de la cuisine externe-bois du restaurant	Le Directeur	DC	PM	-
10	Travaux de réhabilitation des terrains-jeux du complexe sportif	Le Directeur	DC	PM	-
11	Couchage (matelas, couvertures, draps, lits, etc)	Le Directeur	DC	PM	-
12	Pneus et Batteries (Bus et autres Véhicules)	Le Directeur	DRP	PM	05/01/22
13	Chaises, Bancs et tables d'études	Le Directeur	DC	PM	-
14	Marmites électriques-restaurant	Le Directeur	DRP	PM	01/04/22
15	Ustensiles de cuisine (Gamelles en aluminium (200L/20Kg), et autres matériels)	Le Directeur	DC	PM	-
16	Menu special (spécialités mensuelles pour étudiants)	Le Directeur	DRP	PM	27/06/22
17	2 Moteurs complets BUS(Zhontong/Leyland),seconde-main	Le Directeur	DC	PM	-
18	Travaux de réhabilitation des toilettes de 2 BAT à 3 étages	Le Directeur	DC	PM	-



DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'EDUCATION NATIONALE D'ABALA (Initial)

Plan Prévisionnel de Passation des Marchés Publics 2021

PASSATION DES MARCHES								
D'APPEL D'OFFRES			EVALUATION DES OFFRES		EXECUTION			
Date de réception avis de la DGCMP ou du CF (7)	Date d'invitation à Soumission (9)	Date ouverture des offres (10)	Fin évaluation (11)	Date de réception avis DGCMP ou CF (12)	Date de signature du contact (14)	Date d'approbation par le CMP/CF et engagement Comptable (15)	Délai d'exécution (16)	Source de Financement (17)
15/12/21	16/12/21	23/12/21	27/12/21	05/01/22	12/01/22	21/01/22	10 jours	BN

DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'EDUCATION NATIONALE DE BALLAYARA (Initial)

Plan Prévisionnel de Passation des Marchés Publics 2021

PASSATION DES MARCHES								
D'APPEL D'OFFRES			EVALUATION DES OFFRES		EXECUTION			
Date de réception avis de la DGCMP ou du CF (7)	Date d'invitation à Soumission (9)	Date ouverture des offres (10)	Fin évaluation (11)	Date de réception avis DGCMP ou CF (12)	Date de signature du contact (14)	Date d'approbation par le CMP/CF et engagement Comptable (15)	Délai d'exécution (16)	Source de Financement (17)
15/12/21	16/12/21	23/12/21	27/12/21	05/01/22	12/01/22	21/01/22	10 jours	BN

DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'EDUCATION NATIONALE DE FILINGUE (Initial)

Plan Prévisionnel de Passation des Marchés Publics 2021

PASSATION DES MARCHES								
D'APPEL D'OFFRES			EVALUATION DES OFFRES		EXECUTION			
Date de réception avis de la DGCMP ou du CF (7)	Date d'invitation à Soumission (9)	Date ouverture des offres (10)	Fin évaluation (11)	Date de réception avis DGCMP ou CF (12)	Date de signature du contact (14)	Date d'approbation par le CMP/CF et engagement Comptable (15)	Délai d'exécution (16)	Source de Financement (17)
15/12/21	16/12/21	23/12/21	27/12/21	05/01/22	12/01/22	21/01/22	10 jours	BN



DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'ÉDUCATION NATIONALE D'ABALA (Initial)

Plan Prévisionnel de Passation des Marchés Publics 2021

DONNEES SUR LA

Réf. No. (1)	Objet du marché	PRM	GENERALITES		DOSSIERS
			Mode de passation du marché (3)	Montant Estimatif (Francs CFA) (4)	Date de l'envoi du projet de DAO à la DGCMP ou au CF (6)
1	(FOURNITURE) Acquisition de manuels scolaires	LE DIRECTEUR	DRP	PM	06/12/21

DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'ÉDUCATION NATIONALE DE BALLAYARA (Initial)

Plan Prévisionnel de Passation des Marchés Publics 2021

DONNEES SUR LA

Réf. No. (1)	Objet du marché	PRM	GENERALITES		DOSSIERS
			Mode de passation du marché (3)	Montant Estimatif (Francs CFA) (4)	Date de l'envoi du projet de DAO à la DGCMP ou au CF (6)
1	(FOURNITURE) Acquisition de manuels scolaires	LE DIRECTEUR	DRP	PM	06/12/21

DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'ÉDUCATION NATIONALE DE FILINGUE (Initial)

Plan Prévisionnel de Passation des Marchés Publics 2021

DONNEES SUR LA

Réf. No. (1)	Objet du marché	PRM	GENERALITES		DOSSIERS
			Mode de passation du marché (3)	Montant Estimatif (Francs CFA) (4)	Date de l'envoi du projet de DAO à la DGCMP ou au CF (6)
1	(FOURNITURE) Acquisition de manuels scolaires	LE DIRECTEUR	DRP	PM	06/12/21



CENTRE NATIONAL DES OEUVRES UNIVERSITAIRES DE NIAMEY (Initial)

Plan Prévisionnel de Passation des Marchés Publics 2022

PASSATION DES MARCHES								
D'APPEL D'OFFRES			EVALUATION DES OFFRES		EXECUTION			
Date de réception avis de la DGCMP ou du CF (7)	Date d'invitation à Soumission (9)	Date ouverture des offres (10)	Fin évaluation (11)	Date de réception avis DGCMP ou CF (12)	Date de signature du contact (14)	Date d'approbation par le CMP/CF et engagement Comptable (15)	Délai d'exécution (16)	Source de Financement (17)
13/01/22	14/01/22	15/02/22	19/02/22	01/02/22	08/02/22	17/02/22	315 jours	B-CNOU
13/01/22	14/01/22	21/01/22	24/01/22	02/02/22	09/02/22	18/02/22	10 jours	B-CNOU
14/01/22	17/01/22	24/01/22	27/01/22	01/02/22	08/02/22	17/02/22	10 jours	B-CNOU
13/01/22	14/01/22	21/01/22	24/01/22	02/02/22	09/02/22	18/02/22	10 jours	B-CNOU
-	11/02/22	18/02/22	18/02/22	01/03/22	08/03/22	17/03/22	10 jours	B-CNOU
13/01/22	14/01/22	21/01/22	24/01/22	02/02/22	09/02/22	18/02/22	15 jours	B-CNOU
14/01/22	17/01/22	24/01/22	01/02/22	10/02/22	17/02/22	28/02/22	15 jours	B-CNOU
16/02/22	17/02/22	24/02/22	27/02/22	01/03/22	08/03/22	17/03/22	15 jours	B-CNOU
-	07/02/22	14/02/22	14/02/22	23/02/22	02/03/22	11/03/22	30 jours	B-CNOU
-	09/02/22	16/02/22	16/02/22	25/02/22	04/03/22	15/03/22	30 jours	B-CNOU
-	11/02/22	18/02/22	18/02/22	01/03/22	08/03/22	17/03/22	15 jours	B-CNOU
14/01/22	17/01/22	24/01/22	01/02/22	10/02/22	17/02/22	28/02/22	15 jours	B-CNOU
-	11/03/22	18/03/22	18/03/22	29/03/22	05/04/22	14/04/22	21 jours	B-CNOU
12/04/22	13/04/22	20/04/22	23/04/22	03/05/22	10/05/22	19/05/22	60 jours	B-CNOU
-	12/04/22	16/04/22	16/04/22	26/04/22	03/05/22	12/05/22	20 jours	B-CNOU
06/07/22	07/07/22	14/07/22	19/07/22	28/07/22	05/08/22	16/08/22	270 jours	B-CNOU
-	11/02/22	18/02/22	18/02/22	01/03/22	08/03/22	17/03/22	21 jours	B-CNOU
-	11/02/22	18/02/22	18/02/22	01/03/22	08/03/22	17/03/22	45 jours	B-CNOU



SOCIETE NIGERIEENNE DES INDUSTRIES PHARMACEUTIQUES (Initial)

Plan Prévisionnel de Passation des Marchés Publics 2022

DONNEES SUR LA					
Réf. No. (1)	Objet du marché	PRM	GENERALITES		DOSSIERS
			Mode de passation du marché (3)	Montant Estimatif (Francs CFA) (4)	Date de l'envoi du projet de DAO à la DGCMP ou au CF (6)
1	Achat de matières premières	Le Directeur Général	AOO	PM	15/04/2022
2	Achat Emballages et Conditionnements	Le Directeur Général	DRP	PM	15/04/2022
3	Remise à niveau encsacheuse et blisterieuse	Le Directeur Général	DC	PM	-

DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'EDUCATION NATIONALE DE BILMA (Initial)

Plan Prévisionnel de Passation des Marchés Publics 2022

DONNEES SUR LA					
Réf. No. (1)	Objet du marché	PRM	GENERALITES		DOSSIERS
			Mode de passation du marché (3)	Montant Estimatif (Francs CFA) (4)	Date de l'envoi du projet de DAO à la DGCMP ou au CF (6)
1	Achat produits alimentaire des cantines	DDEN/BILMA	AON	PM	10/01/2022

DIRECTION REGIONALE DES IMPOTS DE DOSSO ADDITIF N°2

Plan Prévisionnel de Passation des Marchés Publics 2021

DONNEES SUR LA					
Réf. No. (1)	Objet du marché	PRM	GENERALITES		DOSSIERS
			Mode de passation du marché (3)	Montant Estimatif (Francs CFA) (4)	Date de l'envoi du projet de DAO à la DGCMP ou au CF (6)
1	REABILITATION BATIMENT GAYA	DIRECTEUR	DC	PM	30/11/2021



SOCIETE NIGERIEENNE DES INDUSTRIES PHARMACEUTIQUES (Initial)

Plan Prévisionnel de Passation des Marchés Publics 2022

PASSATION DES MARCHES								
D'APPEL D'OFFRES			EVALUATION DES OFFRES		EXECUTION			
Date de réception avis de la DGCMP ou du CF (7)	Date d'invitation à Soumission (9)	Date ouverture des offres (10)	Fin évaluation (11)	Date de réception avis DGCMP ou CF (12)	Date de signature du contact (14)	Date d'approbation par le CMP/CF et engagement Comptable (15)	Délai d'exécution (16)	Source de Financement (17)
26/04/2022	27/04/2022	27/05/2022	01/06/2022	10/06/2022	17/06/2022	28/06/2022	3 MOIS	Fonds Propres
26/04/2022	27/04/2022	05/05/2022	10/05/2022	19/05/2022	26/05/2022	06/06/2022	3 MOIS	Fonds Propres
-	07/02/2022	11/02/2022	11/02/2022	22/02/2022	01/03/2022	10/03/2022	1 MOIS	Fonds Propres

DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'EDUCATION NATIONALE DE BILMA (Initial)

Plan Prévisionnel de Passation des Marchés Publics 2022

PASSATION DES MARCHES								
D'APPEL D'OFFRES			EVALUATION DES OFFRES		EXECUTION			
Date de réception avis de la DGCMP ou du CF (7)	Date d'invitation à Soumission (9)	Date ouverture des offres (10)	Fin évaluation (11)	Date de réception avis DGCMP ou CF (12)	Date de signature du contact (14)	Date d'approbation par le CMP/CF et engagement Comptable (15)	Délai d'exécution (16)	Source de Financement (17)
19/01/2022	20/01/2022	21/02/2022	26/02/2022	08/03/2022	15/03/2022	24/03/2022		

DIRECTION REGIONALE DES IMPOTS DE DOSSO ADDITIF N°2

Plan Prévisionnel de Passation des Marchés Publics 2021

PASSATION DES MARCHES								
D'APPEL D'OFFRES			EVALUATION DES OFFRES		EXECUTION			
Date de réception avis de la DGCMP ou du CF (7)	Date d'invitation à Soumission (9)	Date ouverture des offres (10)	Fin évaluation (11)	Date de réception avis DGCMP ou CF (12)	Date de signature du contact (14)	Date d'approbation par le CMP/CF et engagement Comptable (15)	Délai d'exécution (16)	Source de Financement (17)
02/12/2021	06/12/2021	08/12/2021	13/12/2021	15/12/2021	17/12/2021	20/12/2021	7 Jours	BN